

## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conforme au règlement (UE) 2020/878 Huile essentielle – Lavande

### RUBRIQUE 1 : IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

#### 1.1. Identificateur de produit :

**Forme du produit :** Substance  
**Nom de la substance :** Huile essentielle de lavande.  
**N° CE :** 289-995-2  
**N° CAS :** 90063-37-9  
**Code du produit :** HE LAVANDE  
**Groupe de produits :** Huile essentielle  
**Nom botanique :** *Lavandula angustifolia*

#### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées :

**Utilisations identifiées pertinentes :**  
Catégorie d'usage principal : Utilisation industrielle  
Spec. d'usage industriel/professionnel : Industriel  
Réservé à un usage professionnel

**Utilisations déconseillées :**  
Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité :

Ceven'Arômes  
100 Route du pont  
30430 Saint Jean de Maruéjols et Avéjan  
+33 (0)4 66 60 20 92  
cevenaromes@yahoo.fr  
www.cevenaromes.fr

#### 1.4. Numéro d'appel d'urgence :

Numéro ORFILA (INRS) : + 33 (0)1 45 42 59 59

### RUBRIQUE 2 : IDENTIFICATION DES DANGERS

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange :

##### Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Corrosif/irritant pour la peau	catégorie 2	H315
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	catégorie 2	H319
Danger par aspiration	catégorie 1	H304
Dangereux pour le milieu aquatique – Danger chronique	catégorie 3	H412

Texte intégral des mentions H et EUH : voir rubrique 16

## Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 2.2. Éléments d'étiquetage :

#### Etiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes de danger (CLP) :



GHS07 GHS08

**Mention d'avertissement :** Danger

#### Mentions de danger :

H304 - Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

H315 - Provoque une irritation cutanée.

H319 - Provoque une sévère irritation des yeux.

H412 - Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

#### Conseils de prudence :

P264 - Se laver les mains soigneusement après manipulation.

P273 - Éviter le rejet dans l'environnement.

P280 - Porter des gants de protection, des vêtements de protection, un équipement de protection des yeux.

P301+P310 - EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un médecin, un CENTRE ANTIPOISON.

P302+P352 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment avec de l'eau & savon.

P305+P351+P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P321 - Traitement spécifique (voir Lire l'étiquette avant utilisation. sur cette étiquette).

P331 - NE PAS faire vomir. P332+P313 - En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.

P337+P313 - Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

P362+P364 - Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

P405 - Garder sous clef. P501 - Éliminer le contenu et le récipient dans un centre de collecte de déchets dangereux ou spéciaux, conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et/ou internationale.

#### Phrases EUH :

EUH208 - Contient D-LIMONENE, LINALOOL, GERANIOL, COUMARIN. Peut produire une réaction allergique.

### 2.3. Autres dangers :

Pas d'informations complémentaires disponibles

## RUBRIQUE 3 : COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

### 3.1. Substances :

**Nom :** HE LAVANDE

**N° CAS :** 90063-37-9

N° CE : 289-995-2

Description	Numéro CAS	Numéro CE / Numéro de liste de l'ECHA	Conc. (%)	Classification selon le Règlement (CE) N° 1272/2008 (CLP)
LINALYL ACETATE	115-95-7	204-116-4	30 – 42	Skin Irrit. 2, H315 Eye Irrit. 2, H319
LINALOL	78-70-6	201-134-4	22 – 35	Skin Irrit. 2, H315 Eye Irrit. 2, H319 Skin Sens. 1, H317
OCIMENE	13877-91-3	237-641-2	5 – 14	Flam. Liq. 3, H226 Asp. Tox. 1, H304
4-TERPINEOL	562-74-3	209-235-5	2 – 5	Acute Tox. 4 (Oral), H302 (ATE=1300 mg/kg de poids corporel) Skin Irrit. 2, H315 Eye Irrit. 2, H319 STOT SE 3, H335
ALPHA- TERPINEOL	98-55-5	202-680-6	0,8 – 2	Skin Irrit. 2, H315 Eye Irrit. 2, H319
EUCALYPTOL	470-82-6	207-431-5	≤ 2	Flam. Liq. 3, H226
D-LIMONENE	5989-27-5	227-813-5	≤ 0,6	Flam. Liq. 3, H226 Skin Irrit. 2, H315 Skin Sens. 1, H317 Aquatic Acute 1, H400 Aquatic Chronic 1, H410
CAMPBRE	76-22-2	200-945-0	≤ 0,6	Acute Tox. 4 (Oral), H302 (ATE=500 mg/kg de poids corporel) Acute Tox. 4 (Inhalation:dust,mist), H332 (ATE=1,5 mg/l/4h) Skin Irrit. 2, H315 Eye Irrit. 2, H319 STOT SE 3, H335 Aquatic Chronic 3, H412
GERANIOL	106-24-1	203-377-1	≤ 0,5	Skin Irrit. 2, H315 Eye Dam. 1, H318 Skin Sens. 1, H317
COUMARIN	91-64-5	202-086-7	≤ 0,61	Acute Tox. 3 (Oral), H301 (ATE=293 mg/kg de poids corporel) Skin Sens. 1, H317 Aquatic Chronic 3, H412

Textes des phrases H: voir rubrique 16.

### 3.2. Mélanges

Non applicable

## RUBRIQUE 4 : PREMIERS SECOURS

### 4.1. Description des mesures de premiers secours :

Premiers soins général :

Ne jamais administrer quelque chose par la bouche à une personne inconsciente. En cas de malaise consulter un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).

Premiers soins après inhalation :

Permettre au sujet de respirer de l'air frais. Mettre la victime au repos.

Premiers soins après contact avec la peau :

Laver abondamment à l'eau/... Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. En cas d'irritation cutanée: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin, Consulter immédiatement un médecin. Consulter un médecin. Traitement spécifique (voir Lire l'étiquette avant utilisation. sur cette étiquette).

Premiers soins après contact oculaire : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation oculaire persiste: Consulter un médecin. Consulter un médecin.

Premiers soins après ingestion : Rincer la bouche. NE PAS faire vomir. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

#### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés :

Symptômes/effets après contact avec la peau : Rincer la bouche. NE PAS faire vomir. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

Symptômes/effets après contact oculaire : Provoque une sévère irritation des yeux.

Symptômes/effets après ingestion : Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

#### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires :

Pas d'informations complémentaires disponibles

### RUBRIQUE 5 : MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

#### 5.1. Moyens d'extinction :

Moyens d'extinction appropriés : Eau pulvérisée. Poudre sèche. Mousse. Dioxyde de carbone. Sable.  
Agents d'extinction non appropriés : Ne pas utiliser un fort courant d'eau.

#### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange :

Pas d'informations complémentaires disponibles.

#### 5.3. Conseils aux pompiers :

Instructions de lutte contre l'incendie : Refroidir les conteneurs exposés par pulvérisation ou brouillard d'eau. Soyez prudent lors du combat de tout incendie de produits chimiques. Eviter que les eaux usées de lutte contre l'incendie contaminent l'environnement.

Protection en cas d'incendie : Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection, y compris une protection respiratoire.

### RUBRIQUE 6 : MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

#### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence :

##### 6.1.1. Pour les non-secouristes :

Procédures d'urgence : Éloigner le personnel superflu.

##### 6.1.2. Pour les secouristes :

Équipement de protection : Fournir une protection adéquate aux équipes de nettoyage.  
Procédures d'urgence : Aérer la zone.

#### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement :

Éviter la pénétration dans les égouts et les eaux potables. Avertir les autorités si le liquide pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public. Éviter le rejet dans l'environnement.

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage :

Procédés de nettoyage : Absorber le produit répandu aussi vite que possible au moyen de solides inertes tels que l'argile ou la terre de diatomées. Recueillir le produit répandu. Stocker à l'écart des autres matières.

### 6.4. Référence à d'autres rubriques :

Voir rubrique 8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle.

## RUBRIQUE 7 : MANIPULATION ET STOCKAGE

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger :

**Précautions à prendre pour une manipulation sans danger :** Se laver les mains et toute autre zone exposée avec un savon doux et de l'eau, avant de manger, de boire, de fumer, et avant de quitter le travail. Assurer une bonne ventilation de la zone de travail afin d'éviter la formation de vapeurs.

**Mesures d'hygiène :** Se laver les mains soigneusement après manipulation.

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités :

**Mesures techniques :** Se conformer aux réglementations en vigueur.

**Conditions de stockage :** Conserver uniquement dans le récipient d'origine dans un endroit frais et bien ventilé à l'écart des : Sources de chaleur, Rayons directs du soleil. Garder les conteneurs fermés en dehors de leur utilisation.

**Produits incompatibles :** Bases fortes. Acides forts.

**Matières incompatibles :** Sources d'inflammation. Rayons directs du soleil.

**Durée de stockage maximale :** 3 année DLUO (durée limite d'utilisation optimale); Passé ce délai, il est conseillé d'effectuer un contrôle des propriétés organoleptiques et physico-chimiques avant toute utilisation de la matière première.

**Température de stockage :** ~ 18 (5 – 25) °C

**Informations sur le stockage en commun :** Aucune mesure spécifique nécessaire.

**Lieu de stockage :** Stocker dans un endroit bien ventilé. Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles. Conserver à l'abri de la lumière. Protéger de la chaleur.

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s) :

Pas d'informations complémentaires disponibles

## RUBRIQUE 8 : CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

### 8.1. Paramètres de contrôle :

#### 8.1.1 Valeurs limites nationales d'exposition professionnelle et biologiques

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 8.1.2. Procédures de suivi recommandées

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 8.1.3. Contaminants atmosphériques formés

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 8.1.4. DNEL et PNEC

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 8.1.5. Bande de contrôle

Pas d'informations complémentaires disponibles

## 8.2. Contrôles de l'exposition :

### 8.2.1. Contrôles techniques appropriés :

Pas d'informations complémentaires disponibles.

### 8.2.2. Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle :

**Symbole(s) de l'équipement de protection individuelle:** Eviter toute exposition inutile.



**Protection oculaire :** Lunettes anti-éclaboussures ou lunettes de sécurité.

**Protection de la peau et du corps :** Porter un vêtement de protection approprié.

**Protection des mains :** Gants de protection.

**Protection des voies respiratoires :** En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié.

### 8.2.3. Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement :

#### Autres informations

Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

## RUBRIQUE 9 : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles :

Paramètre	Valeur / Méthode d'essai / Remarques
1. État physique	Liquide
2. Couleur	jaune clair.
3. Odeur, seuil olfactif	Caractéristique. Florale.

<b>4. Point de fusion/point de congélation</b>	Pas disponible
<b>5. Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition</b>	204 °C @ 760 mm Hg
<b>6. Inflammabilité</b>	Pas disponible
<b>7. Limites inférieure et supérieure d'explosion</b>	Pas disponible
<b>8. Point d'éclair</b>	71 °C
<b>9. Température d'auto-inflammation</b>	Pas disponible
<b>10. Température de décomposition</b>	Pas disponible
<b>11. pH</b>	Pas disponible
<b>12. Viscosité cinématique</b>	Pas disponible
<b>13. Solubilité dans l'eau / dans d'autres solvants</b>	Insoluble dans l'eau. Soluble dans. de l'alcool. Solubilité dans l'éthanol.
<b>14. Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)</b>	Pas disponible
<b>15. Pression de vapeur</b>	Pas disponible
<b>16. Densité et/ou densité relative</b>	0,872 – 0,896
<b>17. Densité de vapeur relative</b>	Non applicable
<b>18. Caractéristiques des particules</b>	Non applicable

#### 9.2. Autres informations :

##### 9.2.1. Informations concernant les classes de danger physique :

Pas d'informations complémentaires disponibles

##### 9.2.2. Autres caractéristiques de sécurité :

Indice de réfraction

## RUBRIQUE 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

#### 10.1. Réactivité :

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 10.2. Stabilité chimique :

Non établi.

#### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses :

Non établi.

#### 10.4. Conditions à éviter :

Rayons directs du soleil. Températures extrêmement élevées ou extrêmement basses.

#### 10.5. Matières incompatibles :

Acides forts. Bases fortes.

#### 10.6. Produits de décomposition dangereux :

fumée. Monoxyde de carbone. Dioxyde de carbone.

### RUBRIQUE 11 : INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

#### 11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008 :

Toxicité aiguë (orale) : Non classé  
Toxicité aiguë (cutanée) : Non classé  
Toxicité aiguë (Inhalation) : Non classé

#### 11.2. Informations sur les autres dangers :

Effets néfastes potentiels sur la santé humaine et symptômes possibles : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### RUBRIQUE 12 : INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

#### 12.1. Toxicité :

Ecologie - eau : Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.  
Dangers pour le milieu aquatique, à court terme (aiguë) : Non classé  
Dangers pour le milieu aquatique, à long terme (chronique) : Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

#### 12.2. Persistance et dégradabilité :

##### **HE LAVANDE (90063-37-9)**

Persistance et dégradabilité : Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement.

##### **LINALYL ACETATE (115-95-7)**

Persistance et dégradabilité : Non établi.

##### **LINALOL (78-70-6)**

Persistance et dégradabilité : Facilement biodégradable. Non établi.  
Biodégradation : 100 % 13 JOURS - ZAHN-WELLENS TEST OECD N° 302 B

##### **OCIMENE (13877-91-3)**

Persistance et dégradabilité : Pas de données disponibles. persistance. Haute. Non établi.

##### **4-TERPINEOL (562-74-3)**

Persistance et dégradabilité : Non établi.

##### **ALPHA-TERPINEOL (98-55-5)**

Persistance et dégradabilité : Non établi.

##### **D-LIMONENE (5989-27-5)**

Persistance et dégradabilité : Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement.

Date de délivrance : 02/07/2025  
Révisé le : 02/07/2025  
Version : V1

**GERANIOL (106-24-1)**

Persistance et dégradabilité : Facilement biodégradable. Non établi.  
Biodégradation : 80 – 100 % aérobie, Durée d'exposition 3 jours

**COUMARIN (91-64-5)**

Persistance et dégradabilité : Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement.

**12.3. Potentiel de bioaccumulation :**

**HE LAVANDE (90063-37-9)**

Potentiel de bioaccumulation : Non établi.

**LINALYL ACETATE (115-95-7)**

Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Kow) : 3,93  
Potentiel de bioaccumulation : Non établi.

**LINALOL (78-70-6)**

Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow) 2,97  
Potentiel de bioaccumulation : Non établi.

**OCIMENE (13877-91-3)**

Potentiel de bioaccumulation : Pas de données disponibles. Faible. Non établi.

**4-TERPINEOL (562-74-3) P**

Potentiel de bioaccumulation : Non établi.

**ALPHA-TERPINEOL (98-55-5) P**

Potentiel de bioaccumulation : Non établi.

**D-LIMONENE (5989-27-5)**

Potentiel de bioaccumulation : Non établi.

**GERANIOL (106-24-1)**

Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow) : 2,5 à 25 °C  
Potentiel de bioaccumulation : Non établi.

**COUMARIN (91-64-5)**

BCF - Poisson [1] : 0,046 mg/l *Leuciscus idus* (aunée dorée) - 96h  
Facteur de bioconcentration (BCF REACH) : < 10  
Potentiel de bioaccumulation : Non établi.

**12.4. Mobilité dans le sol :**

**OCIMENE (13877-91-3)**

Ecologie - sol : Pas de données disponibles. Moyen.

**12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB :**

Pas d'informations complémentaires disponibles

**12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien :**

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 12.7. Autres effets néfastes :

Indications complémentaires : Éviter le rejet dans l'environnement.

### **RUBRIQUE 13 : CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION**

#### 13.1. Méthodes de traitement des déchets :

Recommandations pour le traitement du produit/emballage : Eliminer conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur. Éliminer le contenu/réceptacle dans des contenants/conteneurs prévus à cet effet selon la réglementation en vigueur.

Ecologie - déchets : Éviter le rejet dans l'environnement. Déchets dangereux par suite de leur toxicité.

### **RUBRIQUE 14 : INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT**

En conformité avec: ADR

#### 14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification :

N° ONU (ADR) : Non applicable

#### 14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU :

Désignation officielle de transport (ADR) : Non applicable

#### 14.3. Classe(s) de danger pour le transport :

##### **ADR**

Classe(s) de danger pour le transport (ADR) : Non applicable

#### 14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage (ADR) : Non applicable

#### 14.5. Dangers pour l'environnement :

Dangereux pour l'environnement : Non

Autres informations : Pas d'informations supplémentaires disponibles

#### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur :

##### **Transport par voie terrestre**

Aucune donnée disponible

#### 14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI :

Non applicable

### **RUBRIQUE 15 : INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION**

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement :

### 15.1.1. Réglementations UE

Pas de restrictions selon l'annexe XVII de REACH  
HE LAVANDE n'est pas listé à l'Annexe XIV de REACH  
HE LAVANDE n'est pas soumis au règlement (UE) n° 649/2012 du Parlement européen et du Conseil du 4 juillet 2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux  
HE LAVANDE n'est pas soumis au règlement (UE) n° 2019/1021 du Parlement européen et du Conseil du 20 juin 2019 concernant les polluants organiques persistants

### 15.1.2. Directives nationales

#### Allemagne

Classe de danger pour l'eau (WGK) : WGK 2, Significativement dangereux pour l'eau (Classification selon la AwSV)  
Arrêté concernant les incidents majeurs (12. BImSchV) : Non soumis à/au Arrêté concernant les incidents majeurs (12. BImSchV)

### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique :

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée.

## RUBRIQUE 16 : AUTRES INFORMATIONS

Sources des données : RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, modifiant et abrogeant les directives 67/548/CEE et 1999/45/CE et modifiant le règlement (CE) no 1907/2006.

Abréviations et acronymes:	
ADN	Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures
ADR	Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route
ETA	Estimation de la toxicité aiguë
FBC	Facteur de bioconcentration
VLB	Valeur limite biologique
DBO	Demande biochimique en oxygène
DCO	Demande chimique en oxygène
DMEL	Dose dérivée avec effet minimum
DNEL	Dose dérivée sans effet
N° CE	Numéro de la Communauté européenne
CE50	Concentration médiane effective
EN	Norme européenne
CIRC	Centre international de recherche sur le cancer
IATA	Association internationale du transport aérien
IMDG	Code maritime international des marchandises dangereuses
CL50	Concentration létale pour 50 % de la population testée (concentration létale médiane)
LD50	Dose létale médiane pour 50 % de la population testée (dose létale médiane)

LOAEL	Dose minimale avec effet nocif observé
NOAEC	Concentration sans effet nocif observé
NOAEL	Dose sans effet nocif observé
NOEC	Concentration sans effet observé
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
VLE	Limite d'exposition professionnelle
PBT	Persistant, bioaccumulable et toxique
PNEC	Concentration(s) prédite(s) sans effet
RID	Règlement International concernant le transport de marchandises dangereuses par chemin de fer
FDS	Fiche de Données de Sécurité
STP	Station d'épuration
DThO	Besoin théorique en oxygène (BThO)
TLM	Tolérance limite médiane
COV	Composés organiques volatiles
N° CAS	Numéro d'enregistrement auprès du Chemical Abstracts Service
N.S.A.	Non spécifié ailleurs
vPvB	Très persistant et très bioaccumulable
ED	Propriétés perturbant le système endocrinien

<b>Texte intégral des phrases H et EUH:</b>	
Acute Tox. 3 (Oral)	Toxicité aiguë (par voie orale), catégorie 3
Acute Tox. 4 (par inhalation)	Toxicité aiguë (par Inhalation), catégorie 4
Acute Tox. 4 (par voie cutanée)	Toxicité aiguë (par voie cutanée), catégorie 4
Acute Tox. 4 (par voie orale)	Toxicité aiguë (par voie orale), catégorie 4
Aquatic Acute 1	Dangereux pour le milieu aquatique – Danger aigu, catégorie 1
Aquatic Chronic 1	Dangereux pour le milieu aquatique – Danger chronique, catégorie 1
Aquatic Chronic 2	Dangereux pour le milieu aquatique – Danger chronique, catégorie 2
Aquatic Chronic 3	Dangereux pour le milieu aquatique – Danger chronique, catégorie 3
Asp. Tox. 1	Danger par aspiration, catégorie 1
Eye Dam. 1	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie 1
Eye Dam. 2	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie 2
Eye Irrit. 2	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie 2
Flam. Liq. 3	Liquides inflammables, catégorie 3
H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H301	Toxique en cas d'ingestion.
H302	Nocif en cas d'ingestion.

H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H312	Nocif par contact cutané.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H332	Nocif par inhalation.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
EUH208	Contient D-LIMONENE, LINALOOL, GERANIOL, COUMARIN. Peut produire une réaction allergique.
Sens. Cut. 1B	Sensibilisation cutanée, catégorie 1B
Skin Irrit. 2	Corrosif/irritant pour la peau, catégorie 2
Skin Sens. 1	Sensibilisation cutanée, catégorie 1
Skin Sens. 1A	Sensibilisation cutanée, catégorie 1A
STOT SE 3	Toxicité spécifique pour certains organes cibles – Exposition unique, catégorie 3, Irritation des voies respiratoires

Fiche de données de sécurité (FDS), UE

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit.

*Fiche de données de sécurité établie par :*  
Ceven'Arômes  
100 Route du pont  
30430 Saint Jean de Maruéjols et Avéjan  
+33 (0)4 66 60 20 92  
[cevenaromes@yahoo.fr](mailto:cevenaromes@yahoo.fr)  
[www.cevenaromes.fr](http://www.cevenaromes.fr)